

## TARIF DE LA CARTE SCOL'R 2024/2025

Département de l'Essonne

SCOLARITE	ELIGIBILITE	Elèves domiciliés en ESSONNE	Participation départementale	Elèves domiciliés HORS ESSONNE mais résidant en l'Île-de-France	Elèves résidant hors Ile-de-France
PASSE JUNIOR (- 11 ans au 31 décembre 2022)	SI ELIGIBLE	24,40 €	0,00 €	24,40 €	965,89 €
PRIMAIRES (Maternelles - Élémentaires)	NON ELIGIBLE	965,89 €	0,00 €	965,89€	965,89 €
COLLEGIENS	SI ELIGIBLE	105,00 €	232,73 €	337,73 €	965,89 €
	NON ELIGIBLE		860,89 €	965,89 €	965,89 €
LYCEENS <21 ANS	SI ELIGIBLE	337,73 €	0,00 €	337,73 €	965,89 €
	NON ELIGIBLE	965,89 €	0,00 €	965,89 €	965,89 €
Personnel <sup>1</sup> enseignant et administratif des établissements desservis		965,89 €	0,00 €	965,89 €	965,89 €

Conformément aux CGU en cas d'inscription après le 30 juillet, des frais de dossier de 20 € pourront être appliqués

**Pour les élèves boursiers essonniers collégiens : 26 €**

\* Remboursement par Ile-de-France Mobilités sur présentation d'un justificatif avant le 30 janvier 2025

**TARIF DUPLICATA : 20 €**

L'Eligibilité est liée aux critères définis au Règlement Régional d'Ile-de-France Mobilités

Le tarif applicable uniquement aux Essonniers est décidé chaque année par le Conseil Départemental de l'Essonne

Pour le paiement en numéraire (paiement ne pouvant pas excéder 300,00 € ), merci de bien vouloir faire l'appoint



<sup>1</sup> Hors accompagnateur déclaré